



GÉNÉRATIONS SOLIDAIRES

SOLIMUT MUTUELLE PARTENAIRE DE L'USBPA

Le sport c'est la solidarité, la persévérance, l'entraide, le partage. Solimut Mutuelle de France partage et défend ces valeurs.

30€ OFFERTS
SUR VOTRE ABONNEMENT AU CLUB

pour toute adhésion ou tout parrainage.*



**SOLIMUT,
AU SOUTIEN
DES VIOLETS !**

Solimut
 **utuelle**
de France

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE AGENCE : 14 cours de Verdun à Bourg-en-Bresse

Attestation d'adhésion ou de parrainage

Je soussigné :

Conseiller(e) mutualiste Solimut Mutuelle de France atteste que Monsieur ou Madame :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Est éligible pour bénéficier de l'offre de 30 € de réduction sur l'abonnement à l'USBPA Rugby, selon les conditions définies dans le règlement de l'offre.

Fait à Bourg-en-Bresse, le / /

Signature du conseiller(e) :

Tampon de la mutuelle :

Attestation d'adhésion ou de parrainage

Je soussigné :

Conseiller(e) mutualiste Solimut Mutuelle de France atteste que Monsieur ou Madame :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Est éligible pour bénéficier de l'offre de 30 € de réduction sur l'abonnement à l'USBPA Rugby, selon les conditions définies dans le règlement de l'offre.

Fait à Bourg-en-Bresse, le / /

Signature du conseiller(e) :

Tampon de la mutuelle :

Attestation d'adhésion ou de parrainage

Je soussigné :

Conseiller(e) mutualiste Solimut Mutuelle de France atteste que Monsieur ou Madame :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Est éligible pour bénéficier de l'offre de 30 € de réduction sur l'abonnement à l'USBPA Rugby, selon les conditions définies dans le règlement de l'offre.

Fait à Bourg-en-Bresse, le / /

Signature du conseiller(e) :

Tampon de la mutuelle :



PARTENARIAT AVEC L'USBPA RUGBY

RÈGLEMENT DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE VALABLE DU 19/08/2020 au 30/09/2020 inclus

I/ L'OFFRE

ARTICLE 1 : OFFRE

Pour toute nouvelle adhésion à une couverture santé ou prévoyance, ou pour tout nouveau parrainage d'une adhésion à une couverture santé ou prévoyance, 30€ de réduction sont offerts à l'adhérent et ses ayants droit le cas échéant, pour tout abonnement à l'USBPA Rugby pour la saison 2020/2021. Offre valable du 19/08/2020 jusqu'au 30/09/2020, soumise à conditions et non cumulable, dans la limite d'une réduction de 30€ par adhérent et de 30€ pour son ou ses ayant(s) droit.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'ADHÉSION

Cette offre est valable pour toute nouvelle adhésion à une couverture santé ou prévoyance, ou pour tout nouveau parrainage d'une adhésion à une couverture santé ou prévoyance, effectuée entre le 19/08/2020 et le 30/09/2020, avec une date de prise d'effet du contrat du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} décembre 2021.

II/ LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les adhésions et parrainages ne peuvent être réalisés que dans l'agence Solimut Mutuelle de France de Bourg-en-Bresse, 14 cours de Verdun 01000, entre le 19/08/2020 et le 30/09/2020.

Lors de l'adhésion ou du parrainage, une attestation signée et tamponnée par l'agence sera remise à l'adhérent ou au parrain. Cette attestation ainsi que la carte mutualiste de l'adhérent ou du parrain, devront être présentées à l'USBPA Rugby, lors de l'achat de l'abonnement, afin de bénéficier de l'offre de 30€ de réduction sur le prix de l'abonnement. Il est donc entendu que sans présentation de l'attestation d'adhésion ou de parrainage signée et remise par un conseiller de l'agence Solimut Mutuelle de France de Bourg-en-Bresse, ainsi que la carte mutualiste, aucune réduction ne sera accordée lors de l'achat de l'abonnement à l'USBPA Rugby.

III/ PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'offre objet des présentes, Solimut Mutuelle de France est amenée à collecter les informations à caractère personnel des adhérents.

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement par Solimut Mutuelle de France, conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (dans sa version en vigueur au jour de l'acceptation par l'adhérent du présent règlement) et au Règlement général relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles.

Les données collectées sont le nom, le prénom, l'adresse postale, l'adresse email, le numéro de téléphone, la date de naissance, le numéro de sécurité sociale, la profession et la situation familiale de l'adhérent ainsi que le nom, le prénom et la date de naissance de ses ayants droits.

Les destinataires des données recueillies sont les services habilités de la Mutuelle et en charge de l'application du présent Règlement de l'offre promotionnelle.

Les données recueillies seront conservées pendant la durée de l'offre.

Les adhérents disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de définition de directives et de portabilité (restitution ou transfert) quant à ses données.

Toutes les demandes donneront lieu à une première réponse de Solimut Mutuelle de France dans un délai d'un mois. Certaines données pourront être exclues du champ des droits d'accès, dans certaines circonstances, notamment dans le cadre du respect d'une obligation légale. Une justification de l'identité de l'adhérent pourra être demandée afin de prendre en compte la demande.

L'adhérent peut, à cette fin, contacter le Délégué à la Protection des Données de Solimut Mutuelle de France, par demande écrite adressée :

- Par courriel : dpo.smf@solimut.fr ;
- Par courrier : Solimut Mutuelle de France
DPO – SMF
UGM Solimut
Castel Office
7 quai de la Joliette
13002 MARSEILLE

À la suite du contact avec le Délégué à la Protection des Données, et en cas de désaccord concernant le traitement des données, l'adhérent peut saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.